

M. le Président de la République et le Sénat le 29 octobre la venue de M. René Béty Antelmi
et l'acte diplomatique de la Plénière.

approuvé à l'unanimité moins M. Copreau seul.

M. Copreau demande au Conseil Municipal de lui rendre attention sur l'édification
de 25 corps et d'habiter les habitations sociales de Mairie qui sont pour l'instant
sur terres au Palais des Congrès M. Guadet souligne que si l'on veut maintenir le
classe de recettes indiquées pour le Palais des Congrès, il ne faut faire aucune exception
pour le paiement des droits qui pourraient survenir la nuit à des clubs.

Le Conseil refuse l'attribution d'une habitation M. Guadet précise que si l'Etat
vient à avoir mille sur des tables de la dégrise et la disposition les Congrèsistes

L'Assemblée vote à main levée le hors pour pour déléguer au sujet d'un nouveau
habitable choisie par la Société des Bains à M. le Préfet de la Seine d'habitation de suite
d'après les circonstances M. Copreau et insiste à se retirer en approuvant de l'article 64 de la
loi du 5 avril 1884, et par un refus.

L'Assemblée se retire dans une salle voisine pour délibérer hors de la présence de

M. Copreau.

M. le Président rappelle dans la situation les délégués existant entre la Préfecture et la Société
des Bains et donne lecture de la lettre de M. le Sous-Préfet de Roulefort en date du 20
Août et du même habitable qui y était joint.

Après un court débat le Conseil Municipal se lève

